



Règlement

« Le salon des artistes Santenois »

Le salon des artistes santenois qui se tiendra les 18 et 19 novembre prochains a pour objectif de mettre en avant les artistes santenois et de promouvoir leur travail. Cette exposition sera dédiée à la peinture, à la sculpture et à la photographie, offrant ainsi une diversité artistique à nos visiteurs.

Organisation de l'exposition et conditions de participation :

- Lieu : Espace Montanglos
- Date : 18 et 19 novembre 2023 de 14h à 18h
- Durée : l'exposition durera deux jours, avec une soirée d'ouverture le 17 novembre.
- La participation au salon est gratuite
- Les artistes qui le souhaitent peuvent vendre leurs œuvres. Aucun pourcentage ne sera retenu sur les ventes. Les acheteurs intéressés s'adresseront aux organisateurs qui leur communiqueront les prix.
- Nombre d'œuvres par artiste : **chaque artiste pourra présenter jusqu'à 5 œuvres dont 1 sur le thème imposé : « Santeny au fil de l'eau ».**
- Conditions de participation : **Les artistes doivent être Santenois et soumettre un dossier de candidature comprenant des photographies de leurs œuvres et une biographie artistique.**
- Dépôt des œuvres : Mercredi 15 novembre de 17h à 19h (pas de dépôt possible en dehors de ces horaires)
- La mise en place des œuvres est exclusivement assurée par les organisateurs.
- Les œuvres doivent obligatoirement être sèches au moment du dépôt. Dans le cas contraire, elles seront refusées.
- Vernissage : Vendredi 17 novembre à 19H. Le vernissage est une réception privée. Chaque exposant pourra inviter au maximum 5 personnes. Seuls, les invités munis d'un carton d'invitation de la mairie pourront y assister. Il devra être présenté à l'entrée (les photocopies ne seront pas acceptées).
- Horaires d'ouverture : Samedi 18 novembre de 14h à 18h - Dimanche 19 novembre de 14h à 18h - Lundi 20 novembre de 14h à 17h (pour les scolaires)

- Retrait des œuvres : Lundi 20 novembre de 17h à 19h.
- Responsabilités des artistes : Les artistes sélectionnés devront livrer leurs œuvres à l'endroit indiqué et respecter les règles de sécurité et d'installation prévues. Ils devront également être présents pendant les horaires d'ouverture de l'exposition pour interagir avec les visiteurs et répondre à leurs questions.